

Extrait du registre des délibérations

Conseil communautaire du 13 février 2025

n° 036-25 C

Objet : RS - Demande de participation financière de la commune d'Ecole-en-Bauges pour les travaux de sécurisation de la RD911 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité

- date de convocation le 07 février 2025
- nombre de conseillers en exercice : 82

L'an deux mille vingt-cinq, le jeudi treize février à dix-neuf heures quinze, les membres du Conseil communautaire de Grand Chambéry, légalement convoqués, se sont réunis à Jacob-Bellecombette, salle La Jacobelle, sous la présidence de Thierry Repentin, président de Grand Chambéry.

• étaient présents : 53

Aillon-le-Jeune	Pascal Ginollin
Aillon-le-Vieux	Vincent Miguët
Arith	Cécile Trahand
Barberaz	Arthur Boix-Neveu - Danièle Goddard
Barby	Christophe Pierretton
Bassens	Martine Lambert
Bellecombe-en-Bauges	Eric Delhommeau
Challes-les-Eaux	James Hallay - Josette Rémy
Chambéry	Marie Bénévise - Daniel Bouchet - Pierre Brun - Michel Camoz - Jean-Pierre Casazza - Jean-Benoît Cerino - Aloïs Chassot - Philippe Cordier - Isabelle Dunod - Sylvie Koska - Raphaële Mouric - Martin Noblecourt - Gaëtan Pauchet - Benoît Perrotton - Claire Plateaux - Thierry Repentin - Farid Rezzak - Sara Rotelli - Corinne Charles - Franck Morat
Cognin	
Curienne	
Doucy-en-Bauges	
Ecole	Hervé Ferroud-Plattet
Jacob-Bellecombette	Brigitte Bochaton
Jarsy	
La Compôte	
La Motte-en-Bauges	Damien Regairaz
La Motte-Servolex	Luc Berthoud - Hélène Jacquemin - Pascal Mithieux
La Ravoire	Grégory Basin - Frédéric Bret - Alexandre Gennaro - Chantal Giorda
La Thuile	
Le Châtelard	
Le Noyer	
Les Déserts	Sandra Ferrari
Lescheraines	
Montagnole	
Puygros	
Saint-Alban-Leyse	Michel Dyen
Saint-Baldoph	Valentin Hachet
Saint-Cassin	Jocelyne Gougou
Saint-François de Sales	Maryse Fabre
Saint-Jean-d'Arvey	Christian Berthomier
Saint-Jeoire-Prieuré	Jean-Marc Léoutre
Saint-Sulpice	Marcel Ferrari
Sainte-Reine	Philippe Ferrari
Sonnaz	Daniel Rochaix
Thoiry	Philippe Marin
Vérel-Pragondran	Jean-Pierre Coendoz
Vimines	Corine Wolff

• conseillers excusés représentés par un suppléant : 2

Serge Tichkiewitch - Thierry Tournier

• conseillers excusés ayant donné pouvoir : 17

de Jimmy Bâabâa à Gaëtan Pauchet - de Anne-Marie Barouti à Michel Dyen - de Claudine Bonilla à Isabelle Dunod - de Vincent Boulnois à Hervé Ferroud-Plattet - de Alain Caraco à Marie Bénévise - de Pierre Duperier à Cécile Trahand - de Jean-Pierre Fressoz à Corine Wolff - de Alain Gaget à Luc Berthoud - de Philippe Gamen à Benoît Perrotton - de Marie Perrier à Eric Delhommeau - de Jean-François Poitou à Christian Berthomier - de Walter Sartori à Aloïs Chassot - de Bruno Stellian à Brigitte Bochaton - de Alain Thieffinat à Martine Lambert - de Alexandra Turnar à Sylvie Koska - de Jean-Maurice Venturini à Jean-Marc Léoutre - de Philippe Vuillermet à Pierre Brun

• conseillers excusés : 12

Stéphane Bochet - Sophie Bourgade - Florence Bourgeois - Christelle Favetta-Sieyes - Sabrina Haerincx - Max Joly - Laïla Karoui - Luc Meunier - Marine Mithieux - Micheline Myard-Dalmaïs - Alain Saurel - Céline Vernaz

GRAND CHAMBÉRY

106 allée des Blachères – CS 82618 – 73026 Chambéry cedex
04 79 96 86 00 - grandchambery.fr

Conseil communautaire du 13 février 2025

délibération n° 036-25 C

objet **RS - Demande de participation financière de la commune d'Ecole-en-Bauges pour les travaux de sécurisation de la RD911 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité**

Michel Dyen, vice-président chargé des bâtiments, du patrimoine, des travaux et des voiries, rappelle que la délibération du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 relative à la définition de l'intérêt communautaire en matière de voiries fait mention du cas particulier des voiries dites « classée d'intérêt communautaire au titre de l'équité », qui concernent les sections de routes départementales traversant les agglomérations dans les communes qui n'ont pas de voies classées d'intérêt communautaire : la participation financière de l'agglomération prend la forme d'une subvention à hauteur de 50 % du montant des aménagements, dans la limite des prestations intégrées à la compétence, et déduction faite des autres subventions et participations.

La section route départementale RD911 au sud du chef-lieu d'Ecole-en-Bauges répond au critère des voiries d'intérêt communautaire au titre de l'équité.

A ce titre, la commune d'Ecole-en-Bauges a saisi Grand Chambéry pour une demande de participation financière sur la base d'un dossier technique et financier pour le projet de sécurisation qu'elle souhaite réaliser en deux phases sur les années 2024 et 2025.

Les objectifs du projet sont :

- abaisser les vitesses de circulation,
- sécuriser les cheminements et traversées pour les modes doux,
- sécuriser les entrées/sorties des propriétés riveraines.

Le projet global inclut l'enfouissement des réseaux secs sous maîtrise d'ouvrage du SDES, le renouvellement des réseaux humides sous maîtrise d'ouvrage de Grand Chambéry, et l'aménagement de voirie sous maîtrise d'ouvrage communale. Le marché fait l'objet d'un groupement de commandes.

Les travaux de voirie prévoient :

- la création d'un plateau,
- la création d'une écluse,
- la création d'un trottoir,
- la reprise des grilles pluviales.

Le coût estimatif total (études et travaux de voirie) de l'opération est de 108 271,67 € HT pour les deux phases de travaux.

La maîtrise d'ouvrage est communale.

La commune a sollicité directement une subvention auprès du Département au titre de la sécurisation de la route départementale. Le montant estimatif est pris en compte dans le tableau ci-dessous et devra être confirmé lors du décompte définitif. La participation de Grand Chambéry s'entend sur le montant restant à charge de la commune toutes autres subventions déduites, hors plus-values qualitatives.

Le tableau ci-dessous présente la répartition prévisionnelle des participations au coût du projet :

Montant € HT	Estimation subvention Département	Estimation subvention Grand Chambéry (équité)	Estimation part résiduelle commune
108 271,67	46 038,42	29 297,18	32 936,07

La subvention prévisionnelle totale de Grand Chambéry est estimée à 29 297,18 € HT.

La participation de Grand Chambéry sera versée en 2025 pour la phase 1 et en 2026 pour la phase 2.

Le solde définitif de la participation de Grand Chambéry à l'issue de la phase 2 sera calculé sur le coût définitif de l'opération au stade du décompte général définitif et de la subvention définitive du Département suivant les règles de financement de Grand Chambéry. Le montant plafond de la participation de Grand Chambéry ne pourra pas excéder de 10 % le montant indiqué ci-dessus.

Vu les statuts de Grand Chambéry qui disposent que la Communauté d'agglomération est compétente en matière de voiries,

Vu la délibération n° 128-18 C du Conseil communautaire du 12 juillet 2018 précisant les modalités de financement pour les aménagements de voiries existantes et en particulier les voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité,

Vu l'avis de la commission bâtiments, patrimoine, travaux et voiries du 28 janvier 2025,

Le Conseil communautaire de Grand Chambéry, après en avoir délibéré et à l'unanimité, décide :

Article 1 : d'approuver l'attribution d'une participation de Grand Chambéry à la commune d'Ecole-en-Bauges pour les travaux d'aménagement de sécurité de la RD911, pour un montant de 29 297,18 € HT.

le président,
Thierry Repentin





**PRÉFET
DE LA SAVOIE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

ACCUSE DE RECEPTION CONTROLE DE LEGALITE

Nature de l'acte :

Délibération I-Parapheur

Numéro attribué à l'acte :

036-25 C

Objet de l'acte :	RS - Demande de participation financière de la commune d'Ecole-en-Bauges pour les travaux de sécurisation de la RD911 au titre des voiries classées d'intérêt communautaire au titre de l'équité
Classification Préfecture :	7 - Finances locales 6 - Contributions budgétaires 1 - Contributions des communes ou groupements membres d'EPCI
Date de l'acte :	13 février 2025
Annexe(s) :	

Identifiant de télétransmission :	073-200069110-20250213-lmc1H33091H1-DE
Identifiant unique de l'acte :	lmc1H33091H1

Date de transmission en Préfecture :	14 février 2025
Date de réception en Préfecture :	14 février 2025
Date de publication sur le site internet:	vendredi 14 février 2025